

SMCTOM DE NONTRON

2026/0033

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 70 - Présents : 49 - Votants : 48 - Nombre de voix : 74

L'an deux mille vingt six

Le 22 Juillet 2026 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Front sur Nizonne sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 16/07/2026.

Etaient présents : Messieurs VEDRENNE Grégory, BILLAUD Olivier, SUDRET Romain, COULOUMY Romain, BESSIERE Michel, MEYLEU Philippe, LECHARPENTIER Vincent, COLINEAUX Jean-Luc, COUTURIER Daniel, MICHALAK Christian, MOREAU Vincent, PEYROU Alain, TOMASI David, REPOILA Mickaël, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, GIGNOUX Pascal, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, CHABOT Jean-Michel, LAVAUD Alain, MICHELET Thierry, BRANCHI Fernand, GEREAUD Fabien, COLIN François, LAURENT Christophe, MEGE Patrice, MAGIN Jean-Pierre, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, LAGARDE Jean-François, FAYE Jean-Jacques.

Etaient présentes : Mesdames ROUSSEL Brigitte, CLAUZURE Marianna, LIORIT Karine, DESGRANGES Nolwenn, DESCHAMPS Véronique, REBIERE Tiphanie, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, BOURDEAU Liliane, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, GOURAUD Sylvie, PEYRONNET Aurélie.

Suppléants remplaçants titulaires : Monsieur JEAN Thierry.

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames CRAMAREGEAS Nathalie, RIEU Véronique (titulaire présent), MARTIAL Catherine.

Étaient absents excusés : Messieurs MILLARET Francis, BETEAU Vincent, MOLLON Laurent, DIONNEAU Maxime, D'AREXY David.

Était absente excusée : Mesdames MOLLON Martine, EYDELY Marie-Pierre.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHELET Thierry.

Objet : Délibération portant nomination du délégué élu au CNAS pour le mandat 2026-2032

Vu la délibération n°2023/0003 en date du 30/03/2023 portant adhésion du syndicat au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS),

Considérant l'adhésion du syndicat au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Considérant les élections municipales de 2026,

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que suite aux élections municipales de 2026, la collectivité est invitée à nommer ses délégués locaux (un élu et un agent) au CNAS, dont le mandat sera aligné sur celui du mandat municipal, soit une durée de six ans,

Monsieur le Président précise au Comité Syndical que la nomination du délégué élu au CNAS nécessite une délibération de l'Assemblée délibérante,

Aussi, Monsieur le Président lance l'appel à candidatures pour la nomination du délégué élu au CNAS,

Considérant la candidature de madame Brigitte ROUSSEL,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De nommer madame Brigitte ROUSSEL en qualité de délégué élu au CNAS pour la durée du mandat 2026-2032.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme.

Le Président

Vincent FARGEAS

